

Municipalité de St-Saphorin (Lavaux)

N/réf.: 102,1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 341

Réaménagement de la place du Peuplier

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au printemps 2013, votre Conseil accordait un crédit de CHF 10'500.- pour l'étude du réaménagement de la place du Peuplier.

Les deux bureaux spécialisés approchés ont transmis, selon le mandat accordé, leurs propositions d'esquisses d'intention.

Après un examen attentif des deux études, la Municipalité a porté son choix sur le projet du bureau Diabolo Design, qui donne du caractère à cette place en privilégiant l'espace public, les échanges et les travaux viticoles.

Le bureau d'études Sacha Mei a été mandaté pour la direction du projet de réaménagement.

Objectif du projet

Le but du réaménagement de la place du Peuplier est de redonner à ce lieu une fonction centrale pour le village.

La première étape du projet a consisté à supprimer les places de parc existantes, tout en tolérant les livraisons et les arrêts de courte durée qui ne monopolisent pas l'espace. Cependant, trop de véhicules stationnent encore de manière intempestive.

L'exploitation de ce lieu doit répondre à la fois aux contraintes de la mise à disposition pour le vigneron, à l'usage quotidien par les habitants du village, ainsi qu'à son utilisation pour les manifestations occasionnelles.

Contrainte du projet

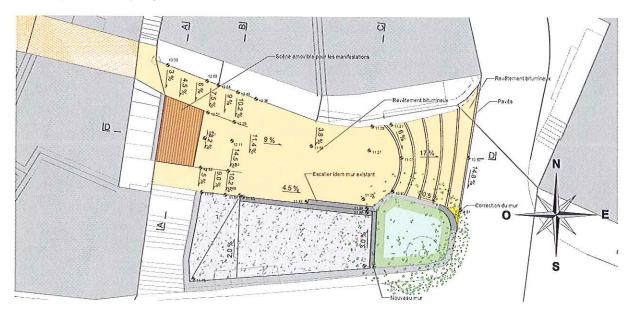
La forte déclivité de la place oblige l'aménagement de marches sous forme de gradins pour accéder aux différentes plateformes.

L'utilisation de la place par le vigneron encaveur pour la mise en bouteille doit rester possible.

Le parcage doit être empêché sur la place tout en conservant la possibilité à la cave d'accéder lors des chargements et déchargements.

Une première discussion avec la section des monuments et sites du canton de Vaud a permis d'adapter le projet et de choisir les principaux matériaux à utiliser.

Description du projet



Existant : Projet :

Murs et bâtiments Pavés

Revêtement

Platelage en bois

Zone verte

Murs et escaliers

Démolition

Revêtement couleur

L'accès à la place se fera par une rampe à environ 17% (pourcentage inférieur à la pente actuelle). Les lignes de pavés inclinés sur la rampe en revêtement bitumineux permettront de créer une impression d'escalier à l'entrée de la place. Cette solution devrait à la fois dissuader les véhicules de stationner, tout en conservant l'accès occasionnel aux véhicules utilitaires.

Les pentes ont été égalisées dans la mesure du possible afin d'adoucir le dénivelé actuel.

Le mur de l'entrée sera arrondi afin de faciliter la sortie des véhicules utilitaires.

La surface de revêtement de couleur sera composée d'un enrobé Colclair blanc (revêtement bitumineux clair).

Les marches en béton teinté noir serviront de séparation entre cette surface plane et l'espace circulable.

La scène Ouest sera composée d'un platelage en bois ; cette dernière jouera le rôle d'une estrade qui pourra être utilisée comme une scène lors de manifestations. Ce platelage aura une superficie fixe de 9 m², et pourra être agrandi jusqu'à 18 m² lors des différents évènements.

Les conduites d'eau potable et les collecteurs d'évacuation des eaux seront changés en fonction de leur état.

Procédure et demandes d'autorisation

Des séances auront lieu avec les différentes associations de protection du patrimoine et une mise à l'enquête se fera en hiver 2014.

Les travaux devraient pourvoir être réalisés en 2015.

Coût du projet

Travaux de génie civil	CHF	100'000.00
Remplacement de la conduite d'eau et des vannes	CHF	15'000.00
Plateforme et structure en bois	CHF	20'000.00
Mobilier urbain	CHF	5'000.00
Serrurier	CHF	8'000.00
Paysagiste	CHF	5'000.00
Honoraires, y.c. études déjà réalisées	CHF	40'000.00
Frais, reproduction, mise à l'enquête, etc.	CHF	5'000.00
Divers et imprévus 12%	CHF	24'000.00
Arrondi à un total HT	CHF	225'000.00

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 225'000.- pour le réaménagement de la place du Peuplier ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

MM. Gilles Guex et Mauro Contardo, Municipaux, se tiennent à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC:

LA SECRETAIRE:

G. Vallélian

L. Negro-Chochard